





PROGRAMME PÉDAGOGIQUE 2025

INTITULÉ DE LA FORMATION : FORMATION CONTINUE DE CONDUCTEUR(TRICE) DE TAXI

<u>ORGANISME DE FORMATION</u>: Université d'Etudes et de Loisirs des Alpes du Sud (UELAS),

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 930500630 05 auprès du Préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

EFFECTIF: de 5 à 20

MODALITÉS: en présentiel

DATES DE LA FORMATION : selon les demandes

DURÉE TOTALE DE LA FORMATION EN HEURES: 14

FORMATEURS : Jean-Louis CONSTANTIN / Julien COMBE ou/et Betty FAURE

DIRECTRICE PÉDAGOGIQUE/INGENIERIE/SUPERVISEURE MISSION : Betty FAURE

LIEU DE LA FORMATION: SARL VOLPE, rue Louise Michel 04160 CHATEAU-ARNOUX

<u>PUBLIC VISÉ</u>: tout conducteur de taxi souhaitant le renouvellement de sa carte professionnelle,

PRÉ-REQUIS:

• Être titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi

MODALIÉS D'ENCADREMENT - MOYENS HUMAINS

- Titulaire du diplôme d'Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière (ECSR) ou du Brevet d'Aptitude à la Formation de Moniteur (B.A.F.M.),
- Et/ou formateur titulaire d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans,
- Pour l'anglais : titre ou diplôme supérieur ou égal au niveau III et un niveau de connaissances linguistiques au moins égal au niveau C du CERCL ou une expérience professionnelle de 2 ans, fondée sur l'usage courant de la langue enseignée au cours des 10 années précédant l'enseignement,
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP au minimum,
- Dour la prévention et secours civiques : iustifier du certificat de compétences de UNIVERSITÉ D'ÉTUDES ET DE LOISIRS DES ALPES DU SUD - Bâtiment Aurora - Micropolis O5000 GAP - FRANCE Tél : 33-492 51 57 97 - Email : uelas.gap@bbox.fr - Site internet : http://www.uelasfrance.org

IUITIIATEAT DE PLEVEITTIUIT ET SECUATS CIVIQUES (FME S),

Enregistrée sous le numéro 93 05 00630 05. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat - N° SIRET : 43493609200023 - Code APE : 8559B Association loi 1901 non assujettie à la TVA en application de l'article 206-1 bis du Code Général des Impôts - Numéro de TVA intracommunautaire FR81434936092 Pour formations taxis agrément préfectoral n° 2021-10-001 délivré pr la préfecture des Alpes de Haute-Provence

- Méthodes pédagogiques multiples : affirmatives avec des cours magistraux et des études de cas...
- Salles de cours équipées de moyens multimédias,
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires

OBJECTIF: mise à jour des connaissances du métier de conducteur(trice) de taxi

PROGRAMME:

- La formation comporte 3 modules d'approfondissement obligatoires :
 - o Droit du transport public particulier de personnes.
- -Réglementation spécifique à l'activité taxi ou réglementation spécifique à l'activité de voiture de transport avec chauffeur, selon la profession du conducteur stagiaire.
 - -Sécurité routière.
- La formation comporte également un module d'approfondissement au choix :
 - -Anglais.
- -Gestion et développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
 - -Prévention et secours civiques.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par signature par demi-journée et contresignée par le/la formateur(trice).
- Évaluation en continu des acquis par exercices individuels et collectifs tout le long des deux journées.
- Une évaluation de satisfaction est réalisée en fin de formation.

SANCTION VISÉE

• Attestation de suivi de formation continue valable 5 ans.

La Directrice Administrative et Pédagogique Betty FAURE

UNIVERSITÉ D'ÉTUDES ET DE LOISIRS DES ALPES DU SUD - Bâtiment Aurora - Micropolis O5OOO GAP - FRANCE Tél : 33-492 51 57 97 - Email : uelas.gap@bbox.fr - Site internet : http://www.uelasfrance.org